

eux sont favorables à une augmentation de l'indemnité, de même que quatre-vingt-quinze pour cent des députés de tous les partis, si j'en juge par les explications faites.

Si je présente la question ce soir, c'est parce que j'ai jugé qu'il convenait de faire disparaître l'odieux qui planait sur la Chambre en donnant au public des explications quant à la cause; or, on ne peut pas le faire disparaître par une pareille explication, car la cause repose sur une absolue nécessité. Nous ne sommes pas des mendiants. Nous ne voulons ni mendier, ni voler, mais nous en sommes arrivés au point où nous ne pouvons pas mener le train de vie qu'un député doit mener; en effet celui-ci doit souscrire de temps en temps à telle ou telle œuvre, il lui faut demeurer à deux ou trois endroits à la fois. . .

Des VOIX: Oh! oh!

M. BURNHAM: Il lui faut voyager dans l'intérêt public et c'est lui qui doit payer les frais de ces voyages, sauf pour les billets de transport. J'ai été dégoûté de voir dans les journaux que des députés jouissaient de la franchise postale. Oui, c'est vrai pour les affaires publiques. Pourquoi supposerait-on qu'il nous faille affranchir notre correspondance publique? Nous avons la franchise postale pour cela et c'est bien naturel. Je dois ajouter que si tel n'était pas le cas, on expédierait bien moins de lettres, et le public ne serait pas satisfait, car les gens n'auraient plus, comme à présent, la réponse instantanée. Il y a des tas de lettres arrivant ici qui sont affranchies par ceux qui les envoient, car à l'heure actuelle quiconque écrit à un député profite de la franchise postale. Que les journaux et le public n'oublient pas, quand ils font des réflexions au sujet de notre privilège de franchise postale, que tout le monde y a droit lorsque l'on écrit à un membre de la Chambre des communes ou du Sénat ou aux officiers publics et aux départements. Les députés ne jouissent de la franchise postale que pendant la session, encore qu'ils aient beaucoup d'affaires publiques à expédier une fois rendus chez eux. Ils sont supposés répondre à toutes sortes de questions et donner satisfaction à leurs électeurs et à tous ceux à qui il plaît de les consulter.

Mais je reviens sur ce point: c'est aux trois chefs de partis de dire si, oui ou non, ils sont en faveur d'une augmentation de l'indemnité. Ils n'ont qu'à dire: "Oui, nous voulons" ou "Non, nous ne voulons

pas," et arrêter une bonne fois cette circulation incessante de rumeurs différentes qui d'après moi, et d'après d'autres, est absolument indigne de gens ordinaires et à plus forte raison de députés ou autres hommes publics.

Par conséquent, je suis fortement d'avis que l'indemnité devrait être portée au chiffre qu'elle atteignait lorsque nous l'avons acceptée, savoir, 2,500 dollars. Elle ne représente maintenant que 1,200 dollars, de sorte qu'il existe un écart de 1,300 dollars. Dans tous les endroits du pays où je me suis rendu, j'ai entendu tous les gens sensés dire qu'ils s'étonnaient que nous restions à notre poste, vu la maigre indemnité que nous recevons.

Le cas des ministres est différent. Ils ont de gros traitements et de grandes obligations auxquelles ils peuvent se soustraire; nous avons une mince indemnité et de grands devoirs devant lesquels nous ne pouvons pas reculer. Il nous faut manger autant d'aliments nutritifs, porter des vêtements aussi propres que ceux des ministres; nous devons donc être considérés comme occupant le même niveau que ces personnes qui sont grassement rétribuées. Ainsi, je tiens de source certaine que le chef du parti agraire reçoit, au dehors, un traitement annuel d'au moins 5,000 dollars. Plusieurs membres de cette Chambre obtiennent de fortes rémunérations, et pourquoi? Est-ce pour ne rien faire? Non, certes. Ils partagent leur temps entre la besogne de cette Chambre et leurs affaires particulières. Fort bien; la constitution le permet; la loi le tolère; le public le veut bien. Cependant, le principe fondamental que nous devrions adopter à cet égard doit être bien compris, à savoir que ceux qui consacrent leurs facultés au bien public devraient être parfaitement libres de déposer des projets de loi, de les discuter, de les adopter, et de les inscrire dans nos statuts sans la moindre entrave, pour le plus grand bien du public. S'il sont tenus de compter sur d'autre chose pour gagner péniblement leur vie, comment cela se pourrait-il? J'invite donc de nouveau les différents chefs — le premier ministre, le chef de l'opposition et le chef du parti agraire — à dire s'ils nous laisseront dans le pétrin où nous nous trouvons en ce moment, où ni les dieux ni les mortels ne nous envient, ou bien s'ils nous rendront justice dans les circonstances. Tous les autres ont reçu une augmentation; le pauvre membre du Parlement devrait assurément être traité de la même manière.